



N'en déplaise à celles et ceux qui gouvernent, la réforme des régimes de retraite reste illégitime quand bien même elle n'a pas été censurée par l'Assemblée nationale.

CONSTITUTIF D'UN DÉNI DE DÉMOCRATIE, le recours à l'article 49.3 de la Constitution a été actionné par la Macronie parce qu'elle ne dispose ni d'une majorité politique ni d'une majorité sociale.

Depuis plusieurs mois, des millions de salarié-es, de privé-es d'emploi, de jeunes, de retraité-es sont engagés dans un processus de mobilisation inscrit dans la durée pour obtenir le retrait de la réforme. La mise en échec de la Macronie est d'abord et avant tout à inscrire à l'actif de la mobilisation construite par les organisations syndicales et de la jeunesse.

Aujourd'hui encore, sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-mer, sous des formes diverses, des rassemblements, des manifestations, sont organisés et des grèves reconductibles se poursuivent dans différents secteurs professionnels.

Oui, ensemble, uni-es et déterminé-es, nous pouvons gagner !

Dans un tel contexte, l'Union fédérale des syndicats de l'État CGT appelle les personnels, fonctionnaires et agents non titulaires, à se réunir en assemblées générales pour débattre de la situation, décider de la grève et de sa reconduction. Partout où c'est possible, dans les territoires, organisons des assemblées générales avec les personnels de différentes administrations, de différents ministères et établissements publics dans ce sens.

À la régression et à l'insécurité sociales généralisées qu'une minorité tente de nous imposer, nous sommes une écrasante majorité et des millions de salarié-es à proposer une autre appropriation des richesses que nous produisons.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Oui ! Travailler moins, mieux, toutes et tous, c'est possible avec un droit au départ à la retraite à 60 ans et à taux plein, un droit au départ anticipé pour celles et ceux qui sont confrontés à la pénibilité du travail, une réduction du temps de travail à 32 heures avec les créations d'emplois nécessaires.

Oui ! Financer un tel progrès social, c'est possible avec l'augmentation des traitements, des salaires et de fait des pensions et des retraites. Et oui, il est possible et nécessaire de maintenir et d'améliorer les régimes de retraite existants y compris le Code des pensions civiles et militaires ou encore le Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État, pour ne citer que quelques exemples.

Dans le même temps, au moyen d'autres lois de finances et de financement de la sécurité sociale, le moment est aussi venu de donner aux services publics, aux politiques publiques, les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre.

La victoire est à portée de mains !

Amplifions l'action, élevons le rapport de force, maintenant et demain !

fichiers:



[Télécharger 2023_03_21_appel_retraites_ufse.pdf](#) (74.57 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Luttes 2023](#)

[Retraites](#)

[Tracts 2023](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
